



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 16 DECEMBRE 2025

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 16 décembre 2025 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire bourgeoisiale est réunie à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Plan financier 2026-2029 de la Bourgeoisie ; Présentation
3. Budget 2026 de la Bourgeoisie ; Présentation
4. Budget 2026 de la Bourgeoisie ; Approbation
5. Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le Président Gaëtan Rossier ouvre l'assemblée et salue cordialement les bourgeoises et bourgeois qui ont pris part à cette assemblée primaire.

L'assemblée primaire a été convoquée le 12 novembre 2025 par affichage aux piliers publics, flyer envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

Le Président désigne Mme Fabienne Rossier et M. Bernard Voide en qualité de scrutateurs, et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. PLAN FINANCIER 2026-2029 DE LA BOURGEOISIE ; PRESENTATION

Le Secrétaire communal commente le compte de résultats du plan financier 2026-2029 de la Bourgeoisie, lequel affiche les résultats suivants :

- Revenus financiers cumulés	CHF 2'141'670.00
- Charges financières cumulées	CHF 2'103'970.00
- Marge d'autofinancement cumulée	CHF 37'700.00
- Attribution au fonds forestier de réserve	CHF 250.00
- Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 37'450.00

Le plan financier 2026-2029 ne présente aucun poste d'investissements.

Le plan financier 2026-2029 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 26 novembre 2025.

Le plan financier 2026-2029 est porté à la connaissance de l'assemblée primaire conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021.

3. BUDGET 2026 DE LA BOURGEOISIE ; PRESENTATION

Michel Gaspoz, Secrétaire communal, présente le budget du compte de résultats 2026 de la Bourgeoisie, lequel affiche les résultats suivants :

— Charges financières	CHF 546'670.00
— Revenus financiers	CHF 551'520.00
— Marge d'autofinancement	CHF 4'850.00
— Attribution au fonds forestier de réserve	CHF 100.00
— Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 4'750.00

Le budget 2026 de la Bourgeoisie ne prévoit aucun poste d'investissements.

4. BUDGET 2026 DE LA BOURGEOISIE ; APPROBATION

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget bourgeoisial.

Soumis au vote, l'assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2026 de la Bourgeoisie de St-Martin, tel que présenté.

5. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée primaire.

Pour conclure, **le Président** exprime sa sincère reconnaissance envers les membres du Conseil municipal pour leur objectivité et leur motivation exemplaires. Il remercie le personnel de l'administration communale, de l'équipe technique, ainsi que l'ensemble des employés communaux pour leur dévouement.

Le Président adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de santé aux participants ainsi qu'à leur famille et leur souhaite une très bonne année 2026.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire bourgeoisiale et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

GAËTAN ROSSIER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal